

**PROJET PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
SEANCE ORDINAIRE, DU 11 MARS 2026 A 19H00**

Le mercredi 11 mars 2026, à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de M. Denis Chanteloup, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Nelly Dugardin, M. Serge Tirel, M. Michel Bonnemains, Mme Annick Renaux, Mme Anne-Sylvie Prenat, M. Stéphane Regnault, Conseillers Municipaux.

Absences excusées : Mme Karine Chabeuf, Mme Céline Boullé, M. Samuel Fossey

Procurations : Mme Karine Chabeuf à Mme Anne-Sylvie Prenat

Absents non excusés : Mme Aline Lemettez, M. Stéphane Simon, M. Gérald Lebretonchel,

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sylvie Prenat.

**ORDRE DU JOUR**

**1 - Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Siouville-Hague ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Siouville-Hague ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de M. Serge Tirel, conseiller municipal, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Résultat reporté (Excédent) : 528 703.16 €

Opérations de l'exercice :

Dépenses : 1 070 949.48 €

Recettes : 1 112 996.70€

Résultat de clôture (Excédent) 570 750.38 €

**Investissement**

Résultat reporté (Déficit) - 127 538.24 €

Opérations de l'exercice :

Dépenses : 959 597.60 €

Recettes : 781 819.21 €

Résultat de clôture (Déficit) : - 177 778.39 €

Restes à réaliser (Dépenses) : 154 944.00 €

Résultat global (Déficit) - 150 372.63 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le maire de Siouville-Hague n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Siouville-Hague
- Donne pouvoir à monsieur le maire de Siouville-Hague pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3 - Affectation des résultats 2025 au budget communal 2026

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget communal 2026 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 420 377.75 € au compte FR 002
- Affectation du déficit d'investissement de 305 316.63 € au compte ID 001.
- Affectation de besoin de financement de 150 372.63 € au compte IR 1068.

### 4 – Vote des taux d'imposition 2026

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2025, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation : 4,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,01%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,83 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 soit :

- TH :4,93%
- TFB : 39,01 %
- TFPNB : 23,83 %

### 5 - Vote du budget primitif communal 2026

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2026 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- **1 610 716.00**Euros en section de fonctionnement
- **1 284 637.00**Euros en section d'investissement

#### Fonctionnement recettes :

<b>002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	420377.75€
<b>013</b>	Atténuations de charges	0.00 €
<b>042</b>	Opération d'ordre entre section	255 930.00 €
<b>70</b>	Produits des services	47 349.25 €
<b>73</b>	Impôts et taxes	690 436.00 €
<b>74</b>	Dotations et participations	127 923.00 €
<b>75</b>	Autres produits gestion courante	68700.00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>1 610716.00 €</b>

Fonctionnement dépenses :

011	Charges à caractère général	569255.00 €
012	Charges de personnel	403463.00 €
014	Atténuation de produits	8 500.00 €
023	Virem. à section investissement	121020.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	256 909.00 €
65	Autres charges gestion courante	249889.00 €
66	Charges financières	1 680.00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>1 610716.00€</b>

Investissement recettes :

021	Virem. de section fonctionnement	121020.00 €
024	Produit des cessions	250 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	256909.00 €
041	Opérations patrimoniales	21 800.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	173991.63 €
13	Subventions d'investissement	402916.37 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00€
4582	Opérations pour le compte de tiers	56 000.00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>1 284637.00 €</b>

Investissement dépenses :

001	Solde exécution invest. reporté	305 316.63 €
040	Opération d'ordre entre section	255 930.00 €
041	Opérations patrimoniales	21800.00 €
16	Remboursement d'emprunts	39 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	51 800.00 €
204	Subventions d'équipement versées	200458.00 €
21	Immobilisations corporelles	146 219.37 €
23	Immobilisations en cours	208 000.00 €
27	Dépôts et cautionnements	113.00 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	56 000.00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>1 284637.00€</b>

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2026 de la commune à l'unanimité

La séance est levée à 19h35.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.